

DES FACTURES QUI VONT DU SIMPLE AU DOUBLE !

Les Belges sont loin d'être égaux devant les factures hospitalières. Très loin même, à la lecture du Baromètre des coûts hospitaliers réalisé par Solidarités, dont Sudpresse a obtenu les résultats en primauté.

Ce Baromètre est devenu un rendez-vous annuel de la mutualité socialiste. Il permet de mesurer les évolutions du secteur hospitalier dans notre pays, sous l'angle du patient. Pour l'établir, elle a tout simplement passé au scanner les factures de ses affiliés ayant séjourné à l'hôpital l'année dernière. Cela représente un total de 529.345 admissions.

Elle n'a pris en compte que le coût du séjour hospitalier lui-même. Les coûts extrahospitaliers – les examens préopératoires, le matériel ou les médicaments que le patient amène lui-même à l'hôpital, etc. – n'en font donc pas partie. Parmi ces factures, elle a ensuite isolé celles d'une intervention chirurgicale classique et qui paraît promise à de beaux jours encore, à savoir le placement d'une prothèse de genou. Cela permet de comparer des choses pleinement compa-

rables, même si l'exercice aurait pu être fait pour d'autres types d'interventions. « Nous avons ensuite examiné l'évolution de la facture du patient en fonction de la catégorie de chambre qu'il choisit », explique Solidarités.

Son but ? « Alimenter les discussions sur le secteur hospitalier, en particulier sur le coût du matériel », détaille la mutualité. « C'est également l'occasion de suivre l'évolution de la facture globale du patient, dans laquelle les suppléments d'honoraires constituent un élément important ».

Quels en sont les principaux enseignements ? D'abord que « le pa-

tient paye en moyenne 557 euros pour le matériel » dans le cas du placement de cette prothèse, et ce « quel que soit son statut social, et quel que soit son type de chambre ». Ensuite et surtout, que

ce n'est là qu'une moyenne : la facture à sa charge peut varier « du simple au double d'un hôpital à l'autre ». Enfin que « les suppléments d'honoraires en chambre particulière poursuivent leur croissance, avec ici aussi d'énormes différences entre hôpitaux ».

C'est tout cela que nous allons analyser de plus près, dans le cadre de ce dossier.

CHRISTIAN CARPENTIER

Fortes disparités

Le matériel pèse 2/3 de la facture au patient

Certains patients font d'emblée le choix de séjourner en chambre commune ou à deux lits, afin de se protéger contre les suppléments, qu'ils soient de chambre ou d'honoraires. Le premier poste de dépense à leur charge (31 % en moyenne) est alors le total des tickets modérateurs (soit ce qui leur reste à payer après tous les remboursements dont ils peuvent bénéficier) liés aux frais de séjour engendrés. Mais le deuxième poste est celui du coût du matériel, qui représente un cinquième de la facture (22 %). Arrivent ensuite les honoraires (17 %), les autres suppléments (14 %) et les suppléments pour médicaments (13 %). Mais ce ne sont là que des moyennes. Car cette répartition varie fortement d'un séjour à

l'autre. « en particulier pour le coût du matériel qui constitue le principal poste de dépenses pour certains séjours alors qu'il est nul pour d'autres ».

En analysant le cas spécifique d'une prothèse du genou, Solidarités constate que le coût total moyen s'élève à 3.350 euros. La plus grosse part – 2.793 euros en moyenne, soit 83 % – est prise en charge par l'assurance maladie. Et toujours dans le cas d'une chambre à plusieurs, le coût du matériel explique 2/3 de la facture : « Sur les 828 euros payés en moyenne par le patient, 557 euros sont uniquement liés à cela ». Les 271 euros restants globalisent les honoraires, les frais de séjour, ceux de médicaments, etc. ●

CH. C.

Part du coût du matériel pour une prothèse du genou dans la facture selon le statut social en chambre commune ou à deux lits

Statut BIM		Statut non BIM	
Matériel	548€	Matériel	559€
Autre	179€	Autre	313€
Total	727€	Total	872€

Source: Solidaris

Statut du patient

Plus cher pour les moins aisés

Autre élément mis en lumière par l'enquête de Solidaris : le poids du coût du matériel en fonction du statut social du patient. Avec un élément étonnant : « *Ce coût ne varie pas selon ce statut, de sorte que ce type de coût est proportionnellement plus lourd à supporter pour les BIM (les assurés sociaux les plus faibles, qui bénéficient d'une intervention majorée de la Sécu, NDLR) que pour les autres ayants droit* », explique la

mutualité. « *De même, la catégorie de chambre n'influence pas le coût du matériel* ».

S'ils bénéficient de l'intervention BIM, le coût moyen du matériel à leur charge s'établit à 548 euros, contre 559 euros pour les patients classiques. Il est donc proportionnellement plus élevé pour eux, à raison de 75 % de la facture qui leur est présentée, contre 64 % dans les autres cas de figure, toujours dans le cas d'une chambre

commune ou à deux lits. Dit autrement : les patients socio-économiquement défavorisés ne sont pas mieux protégés que d'autres.

« *De même, ce coût du matériel ne semble pas varier sensiblement en fonction de la catégorie de chambre* », explique Solidaris. En chambre particulière, il est en moyenne de 564 euros, contre 556 euros dans une chambre commune ou à deux lits. ●

CH. C.

Difficile à expliquer

Des écarts très importants entre hôpitaux

S'il est bien un élément qui fait varier plus que sensiblement les factures, c'est le choix de l'hôpital. Raison de plus pour essayer de bien se renseigner avant de choisir ce dernier, même si facture et qualité des soins ne vont pas forcément de pair.

Le Baromètre indique ainsi que le coût moyen du matériel facturé au patient s'étale de 386 euros dans l'hôpital le moins cher à 726 euros dans l'établissement le plus cher. « *Autrement dit, le matériel peut coûter jusqu'à deux fois plus cher selon l'hôpital* », résume Solidaris. Cela n'impacte pas que la facture du patient, mais également celle à charge de la collectivité, en l'occurrence l'assurance maladie.

Celle-ci s'étale en moyenne entre 2.352 euros à 3.288 euros, soit pas loin de 1.000 euros de différence. Pourquoi? Mystère. « *Notre analyse met en évidence que ni le nombre de pièces utilisées pour l'intervention, ni l'âge du patient ne permettent d'expliquer ces écarts de coût* », décortique la mutualité. « *Une hypothèse est que le choix du type de matériel pourrait expliquer ces écarts. Les fournis-*

seurs ont effectivement mis sur le marché belge une gamme de matériel à des prix variés. Le choix du chirurgien qui effectue l'intervention pourrait donc s'avérer déterminant sur la facture, puisque c'est lui qui détermine le matériel utilisé pour l'intervention. » Solidaris concède toutefois qu'une analyse plus poussée serait nécessaire pour valider ces pistes. ●

CH. C.

Explosion des coûts

La chambre individuelle se paie... 7 fois plus cher

Avec le choix de l'hôpital (lire par ailleurs), celui de la catégorie de chambre est un des deux grands éléments influençant le plus les factures.

En 2017, un patient a payé en moyenne 499 euros pour son séjour à l'hôpital, montrent les auteurs de l'étude. Mais cela a grimpé – toujours en moyenne – à 1.796 euros pour un séjour en chambre individuelle, contre 246 euros en chambre commune ou à deux lits. Soit une multiplication par un peu plus de 7 ! Ou, si vous préférez, un surcoût de 620 % !

Cela résulte des

supplé-

ments de chambre et d'honoraires facturés en chambre particulière. Ces différences sont certes, la plupart du temps, prises en charge par l'assurance privée du patient. Mais cela ne fait rien pour faire baisser le coût des primes de ces dernières...

La facture à charge de ce même patient est restée stable entre 2016 et 2017 pour une chambre commune ou à deux lits (247 euros en moyenne sont devenus 246 euros). C'est important, puisque cela concerne 84 % des séjours.

Il n'en va pas de même de la chambre particulière, dont le coût moyen a augmenté de 3,2 %, passant de 1.742 euros en 2016 à 1.796 euros en 2017. Cela s'explique « surtout par la croissance des suppléments d'honoraires, qui sont passés de 1.107 € à 1.181 € ». C'est plus rapide que celle des honoraires Inami. « Ce pourcentage a grimpé de 121 % en 2007 à 150 % en 2017 pour les affiliés Solidaris », indiquent les auteurs de l'enquête. Quant aux suppléments de chambre, ils ont grimpé de 9 % en l'espace d'un an.

CH. C.

Chambre particulière	
Ticket modérateur	225 €
Suppléments	1.571 €
Total	1.796 €
Chambre 2 lits ou plus	
Ticket modérateur	178 €
Suppléments	68 €
Total	246 €

Source : Solidaris
© 123RF

Leçons à tirer

Le conseil : renseignez-vous

Quels sont les enseignements tirés par Solidaris de cette étude ? Ils sont au nombre de trois.

En premier lieu, la mutualité socialiste plaide « pour augmenter le remboursement du matériel pour les patients socio-économiquement plus fragilisés ». Elle appelle dans ce cadre les acteurs de la santé à « se pencher sur le coût du matériel afin d'en diminuer la charge pour le patient et de réduire les différences injustifiées entre séjours pour une même prestation ».

Deux : il est à ses yeux « plus qu'urgent » de prendre en considération les suppléments d'honoraires « dans toute réforme du financement hospitalier ». Mais aussi d'« instaurer un devis préalable mentionnant le montant des suppléments d'honoraires que les médecins s'engagent à ne pas dépasser ».


Et puis trois : au patient, elle « recommande de s'informer auprès de l'hôpital et de son médecin au sujet des suppléments liés à son intervention ».

avant son admission ». Solidaris rappelle que « le choix d'une chambre à deux lits permet d'éviter les suppléments de chambre, mais aussi les suppléments d'honoraires ».

CH. C.

Calculateur**Comparez vous-même les tarifs**

Solidaris a axé son Baromètre de cette année sur la pose d'une prothèse du genou. Mais sur son site internet (Solidaris.be), elle a mis en place un module qui vous permet de calculer la facture hospitalière entre tous les hôpitaux pour 16 interventions les plus fréquentes. Ce calculateur se trouve dans les « Outils et demandes en ligne » du bas, dans l'intitulé « Calculer le coût d'une hospitalisation ». Accouchement, pose d'un

anneau gastrique, ablation de l'appendice, césarienne, ablation du ménisque... Le module permet d'obtenir le montant moyen d'une intervention dans les hôpitaux, en fonction de votre statut mais aussi du type de chambre choisie. L'information y est donc exclusivement financière. Il ne s'agit en rien d'un classement ou d'un comparatif lié à la qualité des soins reçus dans ces différentes institutions... 

CH. C.